

POLEMIQUE SUR LE DOSSIER MEDICAL PARTAGE LA MÉMOIRE DE VOTRE SANTE

Docteur SERRES



Allo pizza



- Allo, Giovanni Pizza ?
- Non Monsieur, c'est Google Pizza
- Ah je me suis trompé de numéro ?
- Non Monsieur, Google a racheté la pizzeria.
- Ok, prenez ma commande donc
- Bien Monsieur, vous prenez comme d'habitude ?
- Comme d'habitude ? Mais vous me connaissez ?
- Compte tenu de votre numéro de téléphone qui s'affiche ici, vous avez commandé ces 12 dernières fois une pizza 3 fromages avec supplément chorizo.



Ok, c'est exact....

- Puis je vous suggérer de prendre cette fois la pizza avec fenouil, tomate et une salade ?
- Non vraiment, j'ai horreur des légumes.
- Mais votre cholestérol n'est pas brillant...
- Comment vous le savez ?!
- Par votre **dossier médical partagé**, nous avons vos résultats de test sanguins de ces 7 dernières années.
- Ok...mais je ne veux pas de cette pizza, je prends des médicaments pour traiter mon cholestérol.
- Vous ne prenez pas votre traitement suffisamment régulièrement, l'achat de la dernière boîte de 30 comprimés date d'il y a 4 mois à la pharmacie.
- J'en ai acheté d'autres depuis dans une autre pharmacie.



- Cela n'est pas indiqué sur votre relevé de carte bancaire.
- J'ai payé en espèces !
- Mais cela n'est pas indiqué sur votre relevé de compte bancaire, aucun retrait en espèces.
- J'ai d'autres sources de revenus ailleurs !
- Cela ne figure pas sur votre dernière déclaration d'impôts, ou alors c'est que vous avez des revenus illégaux non déclarés ?



- Bon, vous me livrez ma pizza ou bien je vais ailleurs ?
- Certainement, monsieur, toujours à votre service, nos remarques sont uniquement destinées à vous être agréable et à améliorer votre santé.
- ÇA SUFFIT ! J'en ai ras le bol de Google, Facebook, Twitter, ... je me barre sur une île déserte SANS internet, SANS téléphone et SURTOUT personne pour m'espionner !!!
- Je comprends monsieur...mais vous devez donc refaire faire votre passeport dans ce cas car la date d'expiration est dépassée depuis 5 ans et 4 jours.









LA CONSULTATION AVANT UNE ANESTHÉSIE GÉNÉRALE





KARDEGIC®
75mg

Acétylsalicylate de DL-Lysine

Poudre pour solution
buvable

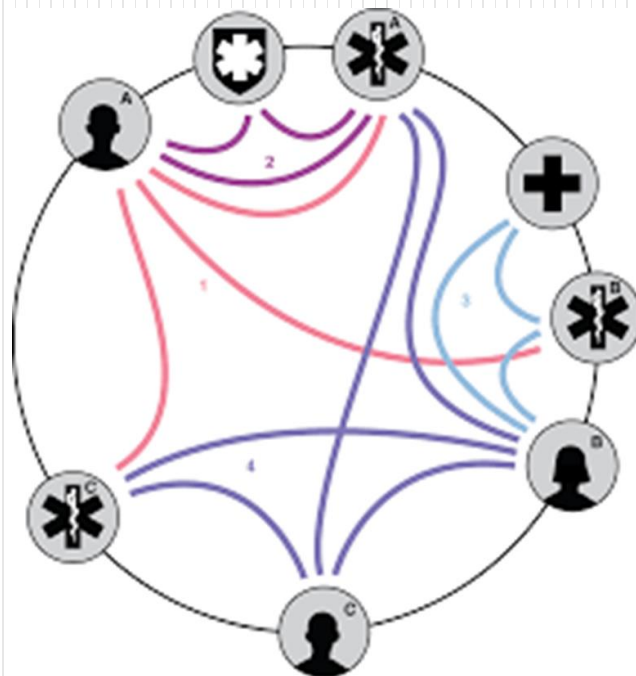
30 sachets-dose

Voie orale

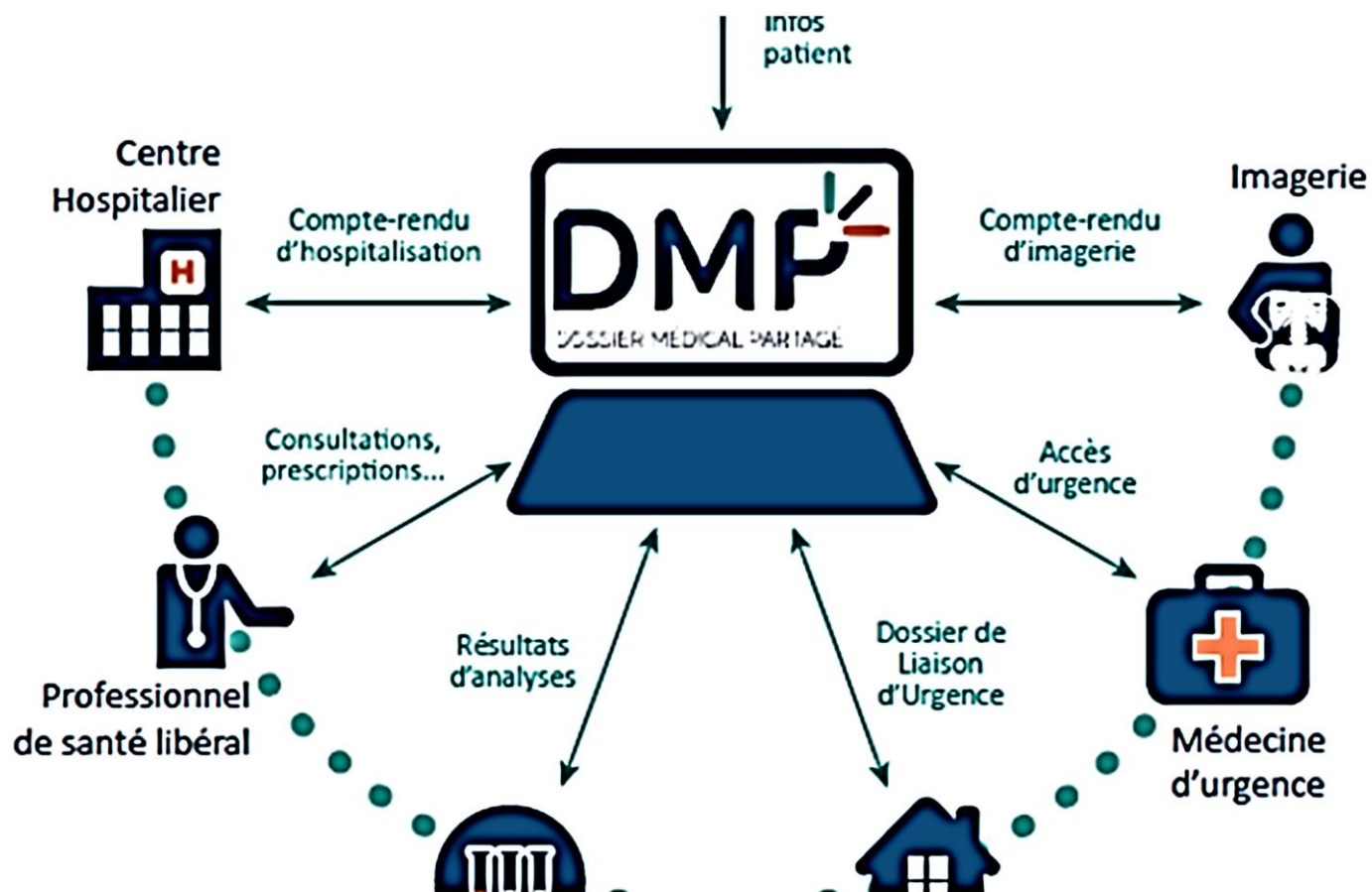
sanofi aventis

Qu'est-ce que le DMP DOSSIER MEDICAL PARTAGE

Au lieu d'un grand nombre de dossiers dispersés



Le but est d'avoir un seul dossier malade partagé entre les différents praticiens



Danger

- La sécu pourrait utiliser le DMP pour surveiller nos dépenses et ainsi violer le secret médical.



LE SECRET MEDICAL



Il n'y a pas de soins sans confidences, de confidences sans conscience, de conscience sans secret

« (...) Tout ce que je verrai ou entendrai autour de moi, dans l'exercice de mon art ou hors de mon ministère, et qui ne devra pas être divulgué, je le tairai et le considérerai comme un secret (...)».

Extrait du serment d'Hippocrate (traduction Littré).

CLAUDE GUBLER
MICHEL GONOD

LE GRAND SECRET



LE LIVRE
INTERDIT

EDITIONS DE
ROCHER

Mitterrand et le
Dr Gubler

Coup de gueule de Michel Cymes

RTL 08H15
LUNDI - VENDREDI

ÇA VA
BEAUCOUP MIEUX

Michel Cymes

Certaines informations échappent au secret médical:

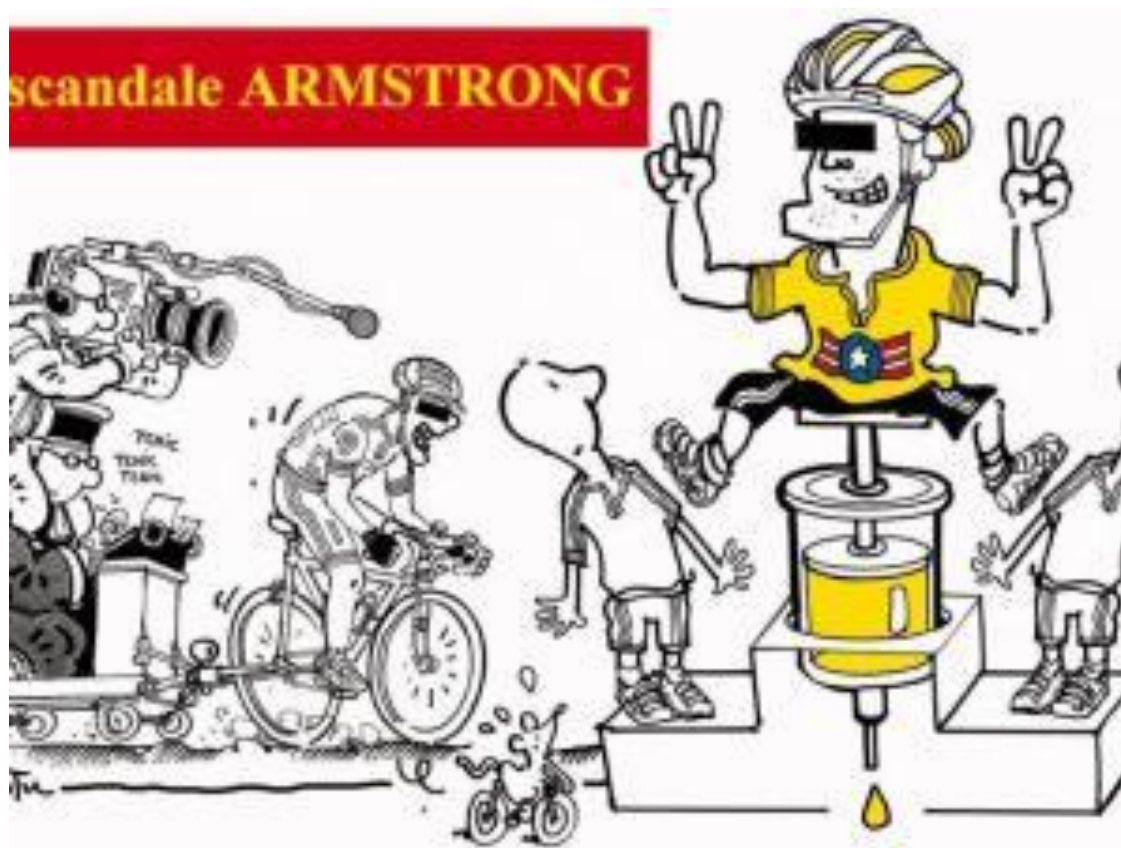
- les accidents du travail
- les maladies professionnelles
- le décès,
- les naissances,
- certaines maladies infectieuses à déclaration obligatoire (VIH, peste, choléra, etc.)
- les vaccinations obligatoires.

LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

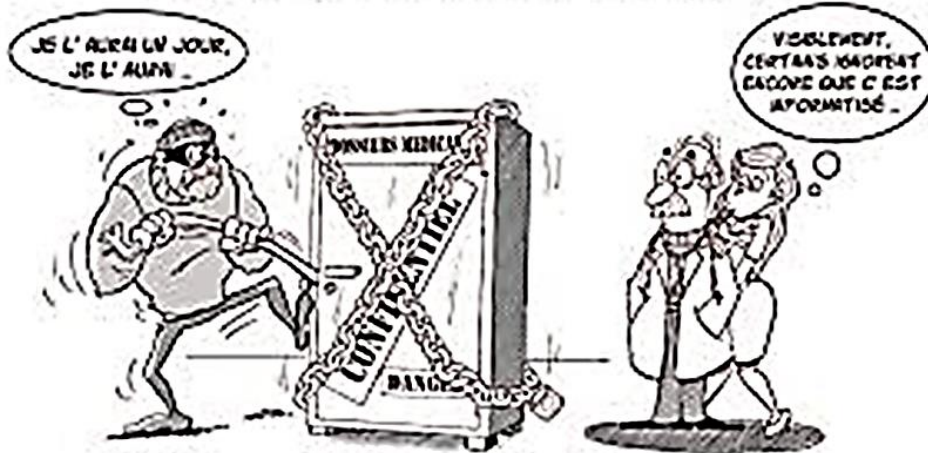


Obligation de déclaration par le médecin :

- Sévices faits à mineur
- Dopage sportif



ACCÈS AUX DOSSIERS MÉDICAUX



Secret médical et compagnies d'assurances

- Le médecin traitant doit refuser de répondre à une compagnie d'assurance qui lui demanderait un diagnostic ou des renseignements médicaux, même en cas de décès.
- En conséquence, les questionnaires de santé demandés par les compagnies d'assurances, pour évaluer un risque ou un dommage indemnisable, ne doivent pas être remplis par le médecin traitant mais par l'intéressé lui-même.

4 mars 2002

La loi Kouchner place le malade au centre de toutes les décisions qui le concernent



- **En cas de diagnostic ou de pronostic grave, le secret médical ne s'oppose pas à la famille, les proches de la personne malade ou la personne de confiance.**

DIRECTIVES ANTICIPEES

S'il m'arrive quelque chose
et que je ne peux plus
m'exprimer, je souhaite...

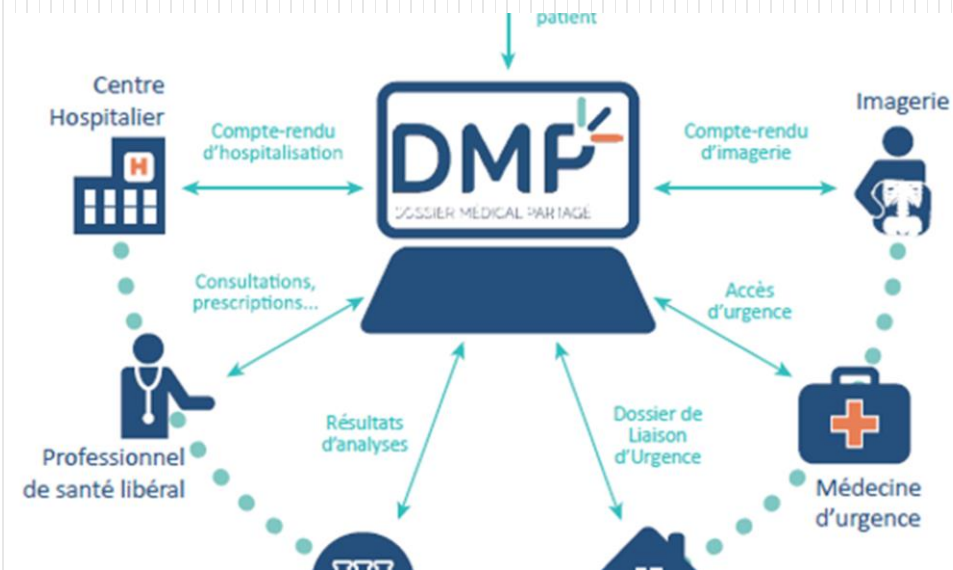


Après la mort

	Droits	Volontés à exprimer
Du vivant du patient	<ul style="list-style-type: none">- Droit au secret pour le patient- Sauf dérogations légales	Volonté expresse du patient de lever le secret en faveur d'un tiers
Après la mort du patient	<ul style="list-style-type: none">- Droit pour les ayants droit à la communication des informations- Limité à certains motifs	Sauf volonté expresse du patient de garder le secret le concernant

PROBLEME POUR LE DMP

Assurer le secret médical tout en autorisant l'accès aux personnes autorisées



Le dossier médical partagé (uniquement aux praticiens autorisés) est la propriété du patient

En quelques mots, le Dossier Médical Partagé permet de...



Garder les informations de santé en ligne et y accéder sur smartphone ou tablette via l'appli dédiée, ou depuis le site dmp.fr sur ordinateur.



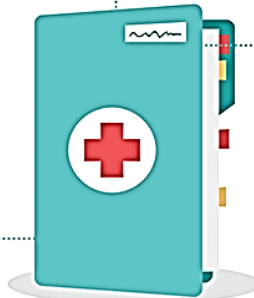
Les partager avec les professionnels de santé autorisés à le consulter.



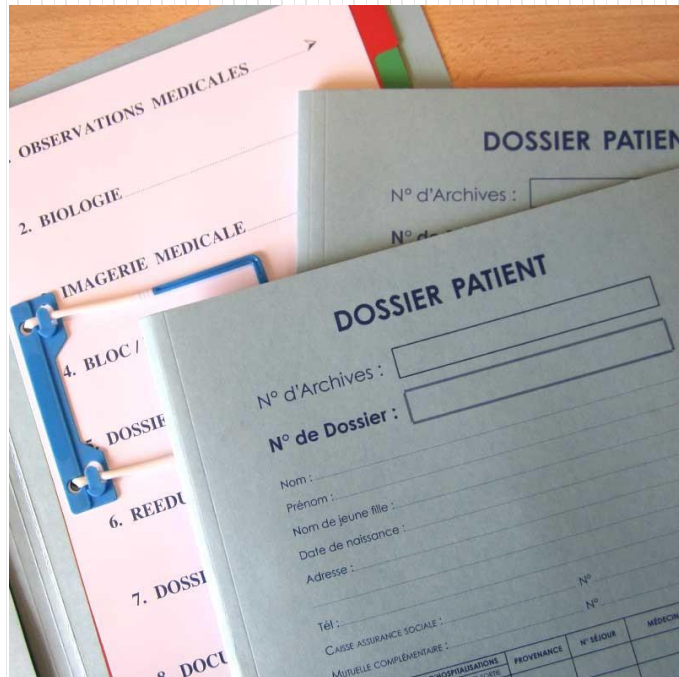
Faciliter la prise en charge en cas d'urgence.



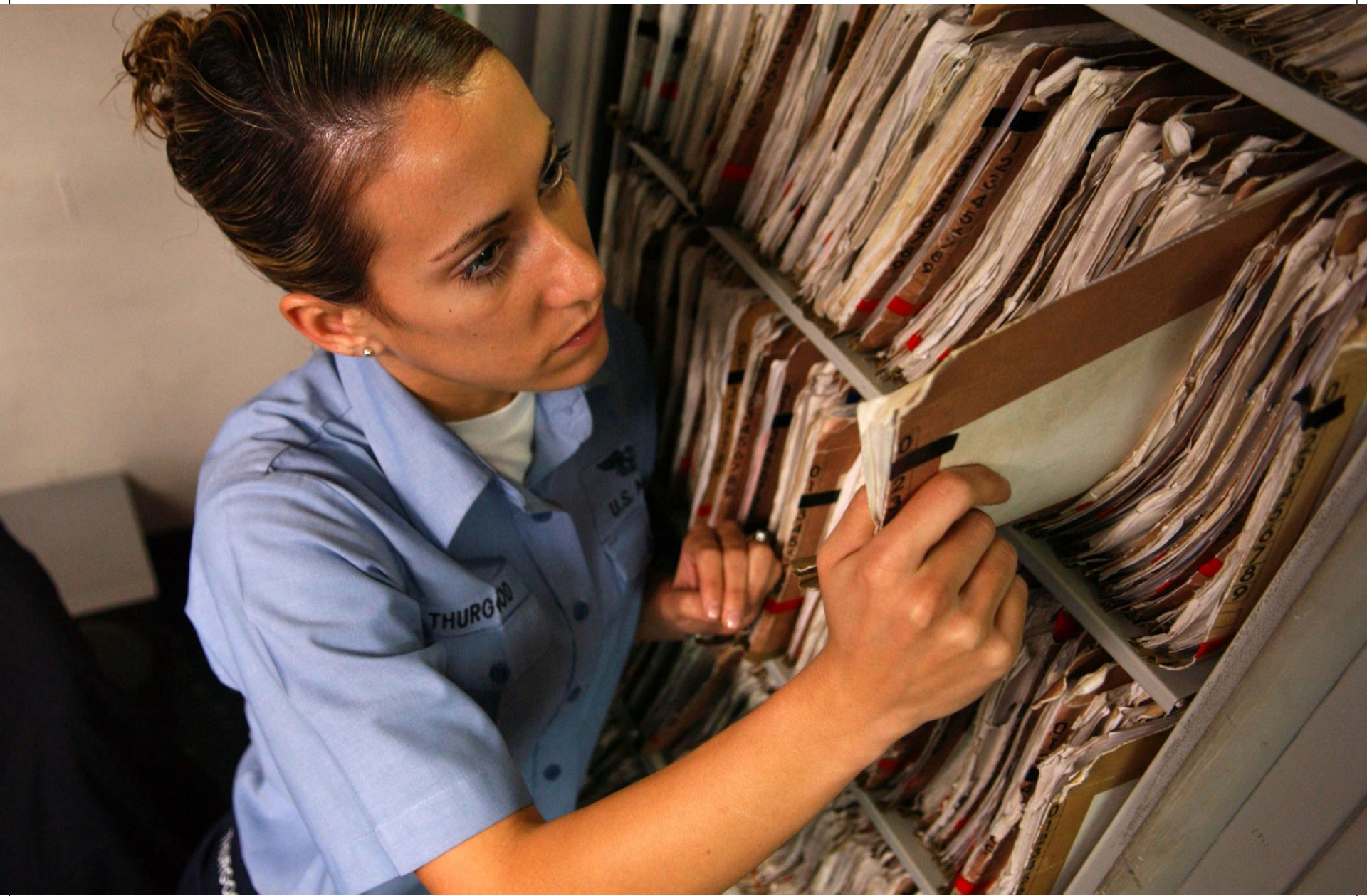
Bénéficier d'un service confidentiel et hautement sécurisé.



HISTOIRE DU DOSSIER MEDICAL



**Aux mains des
professionnels de
santé**



Informatisation du dossier chez votre médecin 1985





Sauvegarde sur un streamer



Sauvegarde sur disque dur externe



Sauvegarde sur disque dur en miroir RAID



Sauvegarde sur le cloud



Des chiffres qui font mal

En Ile-de-France

10 000

C'est le nombre de médecins libéraux qui seront en âge de partir à la retraite dans 5 ans.



1 200

C'est le nombre de personnes qui se retrouvent **sans médecin** pour chaque départ à la retraite d'un généraliste.



76 %

C'est la part de la population d'Ile-de-France qui habite une zone où l'offre médicale **n'est pas satisfaisante**. Ce chiffre a été multiplié par entre 2015 et 2018.



Problèmes pour le dossier du patient

- Mon médecin part à la retraite sans successeur
- EHPAD
- Vaccinations
- En vacances
- Garde des petits enfants
- Consultation d'un nouveau médecin généraliste ou spécialiste



**Garder ses
petits-enfants fait
vivre plus longtemps
d'après une
nouvelle étude**

Problème

- Vous gardez les petits enfants pendant que les parents sont en voyage lointain.
- Un enfant tombe malade
- Votre médecin demande ses antécédents ????

HEUREUSEMENT VOUS AVEZ SON CARNET DE SANTE



Histoire du carnet de santé

Aux mains du patient



1868 Jean-Baptiste Fonssagrives

- 1897, « carnet d'élevage individuel »

1929, Bordeaux le premier carnet de santé « officiel »

1939 Louise Hervieux (Paris)



Catherine Rollet

**Les carnets de santé
des enfants**



Le carnet de santé est rendu obligatoire en 1945

CARNET DE SANTÉ

C'EST MON

*Ma santé c'est important !
Pour moi, pour mes parents
et pour le médecin,
on doit savoir tout ce qui
m'est arrivé.*

*Toutes les informations
sur ma santé
et mes particularités
sont notées par le médecin,
l'infirmier(e) ou mes parents.*

*On note les vaccinations à
ne pas oublier*

*On dessine la courbe qui vérifie
que mon corps se développe bien.*

*Il y a des conseils
pour mes parents et
moi,
adaptés à toutes les étapes,
de ma naissance jusqu'à
l'adolescence.*

*Dans mon carnet
de santé, il y a
l'histoire de
ma vie, de
ma naissance
jusqu'au
moment où je
serai grand.*

*Je peux aller voir l'infirmier(e)
ASALEE pour que l'on m'explique
ou que l'on complète mon carnet
avec mes parents.*

JE L'APPORTE À CHAQUE VISITE MÉDICALE

Asalée
Acteur de santé libérale en Europe

Evolutions du carnet de santé du bébé



Carnet de santé pour adultes



Carnet de vaccination international

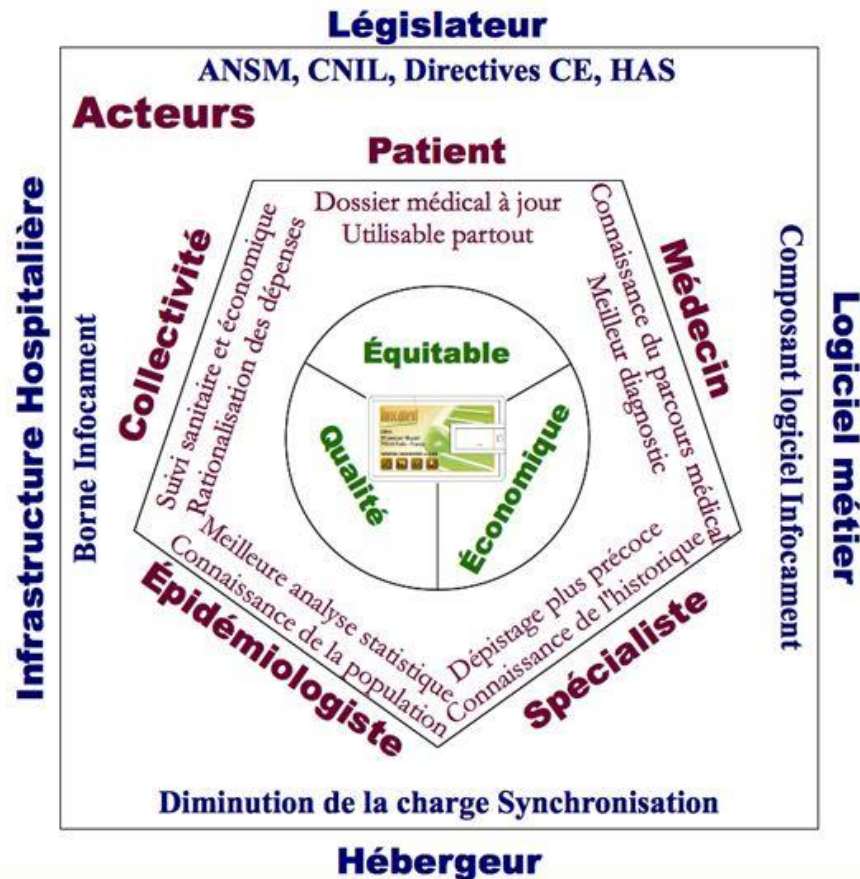


Carnet de santé électronique



Waaves sur une clef USB

Environnement



- On peut charger jusqu'à 50 000 images

Carnet de vaccination électronique



mes  **vaccins.net**
mon carnet de vaccination électronique

Prenez en main votre vaccination !
Créez votre Carnet de Vaccination Électronique sur MesVaccins.net

2009 –

Un Passeport Santé, lisible en 7 langues



- cryptage sélectif qui produit un Passeport Santé lisible en 7 langues,
- installable sur tous terminaux mobiles
- et transmissible par messagerie électronique ou par mms

Dossier hospitalier (et administratif)



Le dossier patient...



- Dossier administratif
- Dossier médical
- Dossier de soins infirmiers
- Utilisations:
 - Suivi du malade
 - Document médico-légal
 - Outil de communication
 - Support de codage
 - Recherche clinique, épidémiologie
 - Évaluation → indicateurs

- 2005-« *Toute personne a accès à l'ensemble des - informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé...* ».

Accès du patient à son dossier médical

- Délai
 - Délai minimal imposé au patient : 48h de réflexion
 - Délai maximal imposé à l'établissement : 8 jours après la demande
- Démarche
 - Demande du patient au professionnel / à l'établissement
 - Lequel a l'obligation de vérifier l'identité du patient
 - Copies et envoi à la charge du patient

Délai de conservation

- Délai réglementaire de conservation :
 - de 5 ans à indéfiniment selon les pièces,
 - 70 ans pour les dossiers médicaux de pédiatrie, de neurologie, de stomatologie, et de maladie chronique
 - Indéfiniment pour les dossiers médicaux d'affections héréditaires ou à effet sur la descendance
 - 20 ans pour les autres dossiers médicaux
- Destruction du dossier à échéance : accord du médecin responsable et du directeur, visa des archives départementales
- Inscription au livret d'accueil : conditions d'accès aux informations de santé, durée et modalités de conservation

L'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Toute personne majeure peut accéder à son dossier médical quel que soit le professionnel de santé ou l'établissement qui le conserve, sans avoir à donner les raisons de sa demande.

Attention: des dispositions particulières existent pour les demandes émanant des mineurs, des majeurs protégés sous tutelle, des héritiers des personnes décédées et des personnes hospitalisées d'office.

QUE CONTIENT-IL ? COMMENT Y ACCÉDER ? LES RECOURS EN CAS DE REFUS

Les résultats d'examen
Les comptes-rendus
Les protocoles
Les feuilles de surveillance
Les correspondances entre professionnels
Les prescriptions

À L'EXCEPTION DES NOTES DES PROFESSIONNELS CONSIDÉRÉS COMME « PERSONNELLES »



Provenant

- Du médecin traitant ou hospitalier
- Du médecin du travail
- Du médecin conseil de la sécurité sociale
- Des infirmiers
- Des pharmaciens
- D'autres professions paramédicales

LA DEMANDE DOIT ÊTRE FAITE DIRECTEMENT AUPRÈS

du professionnel de santé lorsqu'il s'agit de professionnels libéraux (pour les médecins libéraux, infirmiers libéraux...)

du directeur de l'établissement de santé ou de la structure médico-sociale concernant des informations de santé liées à des soins reçus en établissement.



Via une lettre recommandée avec accusé de réception et photocopie d'une pièce d'identité (ou livret de famille si la demande émane des parents)

PROFESSIONNEL DE SANTÉ EXERÇANT EN LIBÉRAL

Recours auprès de son Conseil de l'Ordre, ou devant le tribunal d'instance auprès du juge de proximité.



ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ PRIVÉ

Recours devant la Commission des relations avec les usagers de l'établissement, ou devant le tribunal d'instance auprès du juge de proximité.



ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ PUBLIC

Recours devant la Commission des relations avec les usagers de l'établissement, ou devant le tribunal administratif auprès du juge des référés.



À SAVOIR

Selon le code de la santé, le dossier médical doit être conservé 20 ans.

La consultation du dossier sur place est gratuite (photocopie et envoi peuvent être payants).

Les informations doivent être communiquées dans un délai de 8 jours.



Accès au dossier médical

Coût de reproduction d'un dossier médical

Photocopies A4	0,15 € l'unité
Contretypes de radiographies	1,50 € l'unité
CD-Rom (uniquement pour les radiographies)	2,00 € l'unité
Coût d'envoi (recommandé avec accusé de réception)	Coût réel (en fonction du poids)

Rechercher un dossier dans les archives





Accroissement de 15 km d'archives par an

PRO
ARCHIVES
SYSTEMES

Archivage sur microfiches



Numérisation des dossiers

ÉTAPE 1 NUMÉRISATION



Ciblage des documents à numériser

Préparation, numérisation, reconditionnement en dossiers

Récupération de pièces numériques



ÉTAPE 2 GESTION ÉLECTRONIQUE



Centralisation des documents tous supports (papier, numérisés, électroniques)

Regroupement des pièces dans un dossier unique

Circulation et validation des dossiers

Droits d'accès personnalisés



ÉTAPE 3 ARCHIVAGE SÉCURISÉ



Archivage électronique à vocation probatoire

Intégration à la GED

Archivage des dossiers papier / autres supports



ÉTAPE 4 CONSEIL & ACCOMPAGNEMENT



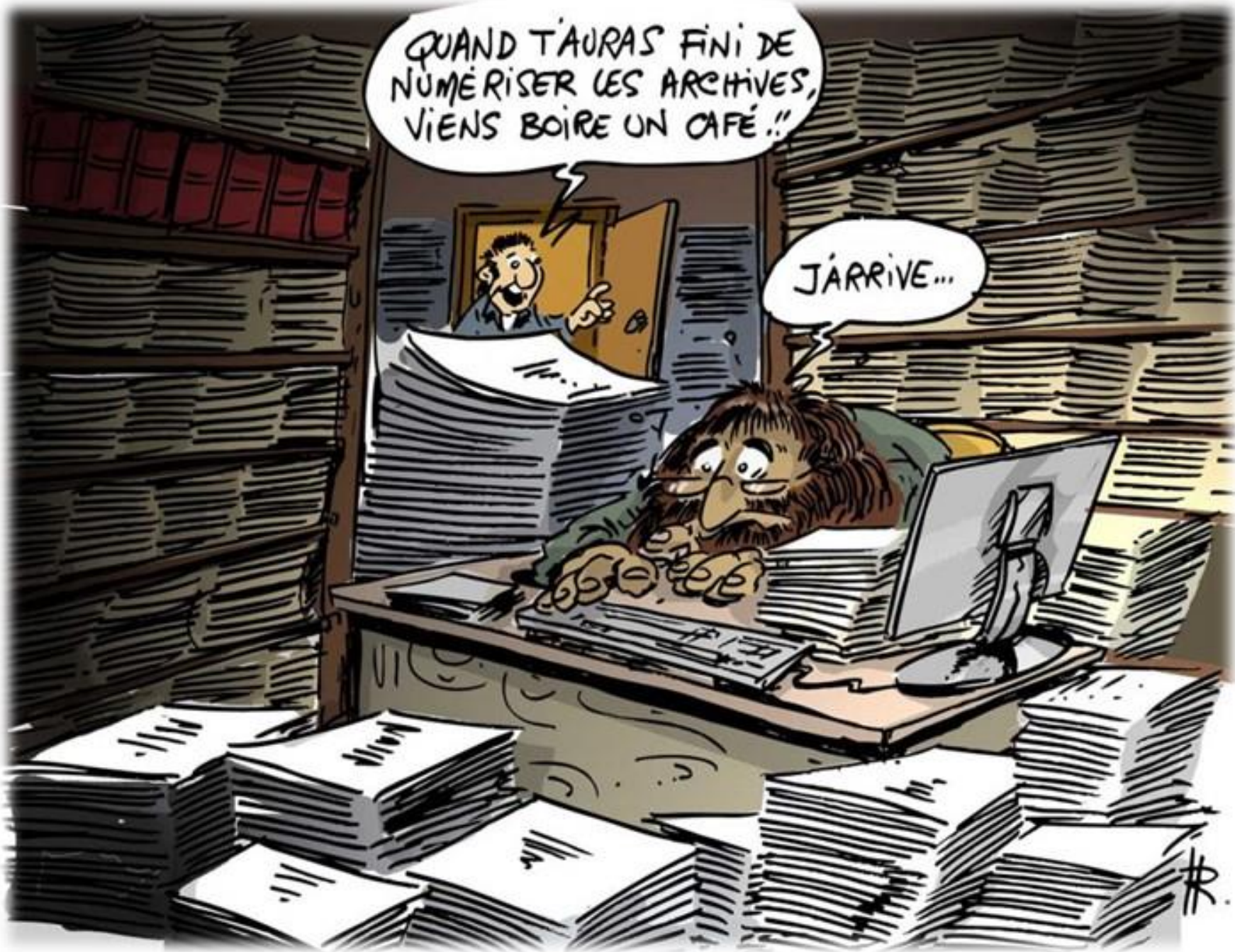
Audit de vos dossiers, de vos processus

Formation

Accompagnement au changement

QUAND T'AURAS FINI DE
NUMÉRISER LES ARCHIVES,
VIENS BOIRE UN CAFÉ!!

J'ARRIVE...



DOSSIER HOSPITALIER PATIENT (DHP)

DOSSIER HOSPITALIER PATIENT (DHP)

Chaque patient possède un dossier médical unique, partagé par l'ensemble des 37 hôpitaux de l'AP-HP.

Les bénéfices pour le patient :

- Le partage des informations du dossier médical par les professionnels de santé au sein de l'hôpital permet d'optimiser sa prise en charge.
- Le parcours de soin est plus fluide : rapidité, planification optimale, meilleur accompagnement.
- La décision thérapeutique du médecin est facilitée par l'accès au dossier individuel, 24 h/24.

HOSPITALISATIONS ET CONSULTATIONS

Organisation des prescriptions et des soins. Le DHP est une aide à la décision et à l'action médicales et soignantes.

BLOC OPÉRATOIRE

Les plannings des différents intervenants et la disponibilité des salles d'opération sont optimisés.

PHARMACIE

Organisation de la dispensation du médicament.

PRISE DE RENDEZ-VOUS ET ADMISSIONS

Optimisation de la planification des rendez-vous, de la réservation des ressources, et de la gestion des lits disponibles.

INFOS MÉDICALES ET SOIGNANTES

- Imagerie médicale
- Résultats d'examens
- Comptes-rendus
- Prescriptions
- Dossiers de soins
- Dossiers de prise en charge

DHP
Dossier du patient, partagé par tous les hôpitaux. Le système garantit la confidentialité et la sécurité des données.

CHIFFRES CLÉS

L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, c'est :

37 hôpitaux ou groupes hospitaliers **72 000** utilisateurs **20 000** médecins **52 000** soignants

HOPITAUX ET CABINETS MÉDICAUX

Les données du DHP seront communicantes avec la ville (médecins, patients).

PLATEAU MÉDICO-TECHNIQUE

Examens de biologie et d'imagerie

HOSPITALISATIONS CONSULTATIONS URGENCES

Quel que soit le point d'entrée dans les hôpitaux de l'AP-HP, création d'une identification unique, partagée entre tous les hôpitaux 24h/24.

LE PATIENT

Grâce au DHP, il est immédiatement identifié et rapidement pris en charge dans le parcours de soins.

AGENDA

Démarrage du projet
▶ **3^e trimestre 2008**

Identification unique du patient
▶ **D'ici fin 2009**

Installation projet pilote sur site APHP
▶ **À partir de 2^e trimestre 2010**

Généralisation
▶ **2010-2013**

DMP Problème de rentrer les données

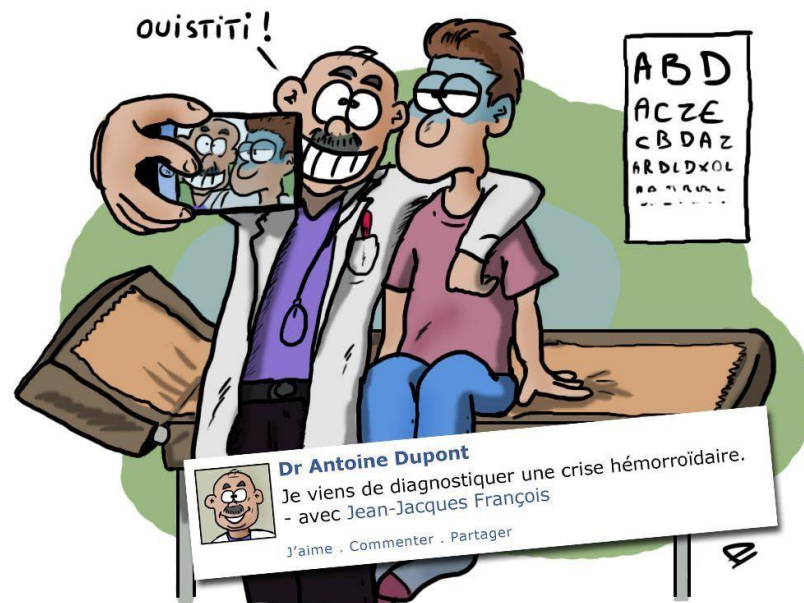
- **Problème de la multiplicité des dossiers**



DMP problème d'archivage
pour 60 millions de français



HISTOIRE DU DOSSIER MEDICAL INFORMATISE



DOSSIER MÉDICAL INFORMATISÉ
(BIENTÔT!)

2004 - lancement du projet dossier médical personnel

- la loi no 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie.

Qui est concerné par le DMP ?

- **Tous les bénéficiaires de l'assurance maladie**, devront pouvoir disposer d'un dossier médical personnel (Article L161-36-1 du code de la sécurité sociale) à partir du 1er juillet 2007 (Article 3 de la loi n° 2004-810 du 13 août 2004).
- **Les professionnels de santé sont tous concernés** car ils sont tous susceptibles de consulter et d'alimenter tous ou partie du DMP.
- **L'accès du DMP est interdit** aux médecins des compagnies d'assurances et des médecins du travail. (Article L161-36-3).

2005- LOI KOUCHNER

- Le patient doit avoir accès à son dossier médical
- Nécessite de nombreuses photocopies et du personnel chronophage

Communiquer le dossier médical

Le droit du patient à être informé sur son état de santé, consacré par la loi du 4 mars 2002, se prolonge dans celui de pouvoir accéder facilement, en toute transparence, à son dossier médical.

La communication du dossier médical dans de bonnes conditions est une revendication, constante et légitime, des patients et de leurs associations. Ce droit, désormais acquis, doit constituer une pratique courante, intégrée de façon ordinaire dans les pratiques hospitalières.

Disposer des informations médicales est en effet un élément essentiel d'une bonne prise en charge médicale et soignante. Et une condition pour que le patient puisse être véritablement un acteur de ses soins. L'équipe hospitalière, en partageant à bon escient les informations sur le patient, peut lui proposer et mettre en œuvre les soins de façon cohérente et véritablement professionnelle.

Ce sujet est parfois plus complexe qu'il n'y paraît. A la volonté de transparence répond en effet une autre exigence, indispensable à une bonne médecine, celle de respecter en toutes circonstances la confidentialité des informations confiées par les patients. Il revient aux équipes hospitalières de concilier ces deux impératifs.

L'objet de ce guide est de contribuer à la bonne communication des informations médicales dans nos hôpitaux. En précisant les règles et les recommandations qui s'y appliquent.

Communiquer le dossier médical

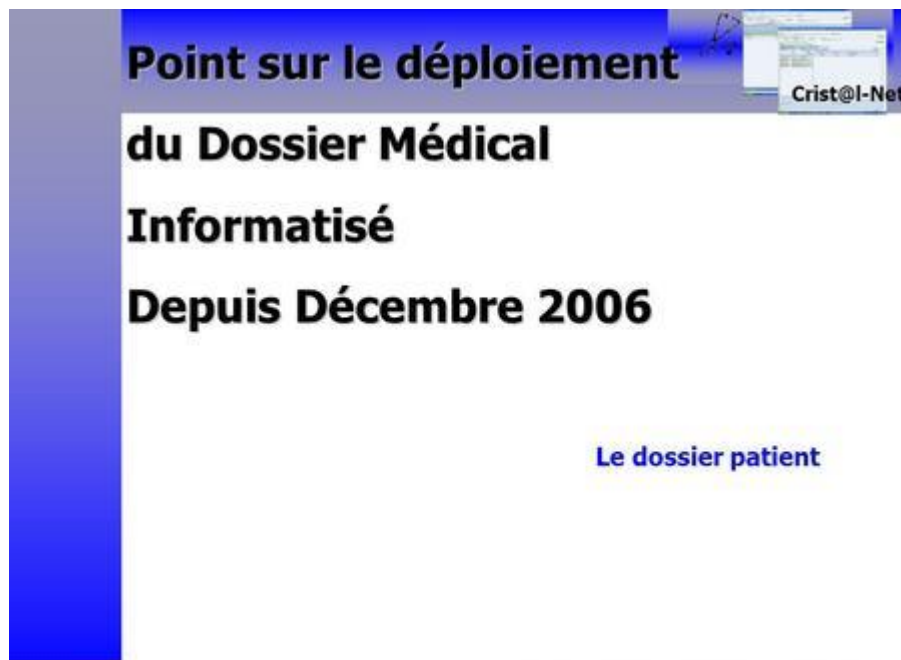
Direction
des affaires juridiques

Communiquer le dossier médical



2006 - Expérimentation pendant quelques mois

- a impliqué médecins libéraux, hôpitaux, et réseaux de soins.



**Point sur le déploiement
du Dossier Médical
Informatisé
Depuis Décembre 2006**

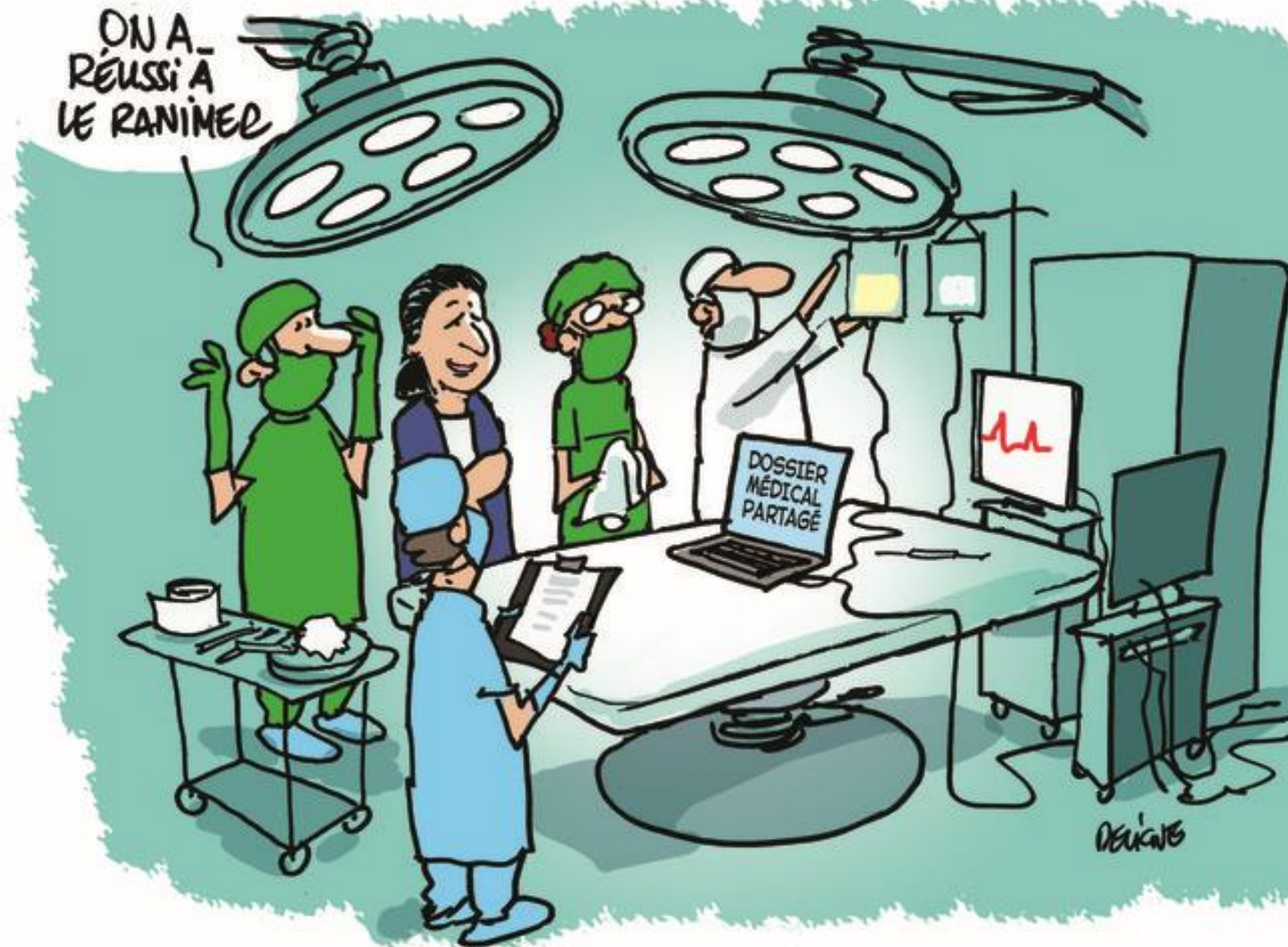
Le dossier patient

Nov 2007 – il est urgent d'attendre

- **Roselyne Bachelot et Éric Woerth, affirment dans un communiqué commun publié lundi 12 novembre 2007, que le gouvernement se «donnera le temps nécessaire » pour relancer le DMP, affirmant que « *le projet doit s'inscrire dans une perspective de longue durée* »**

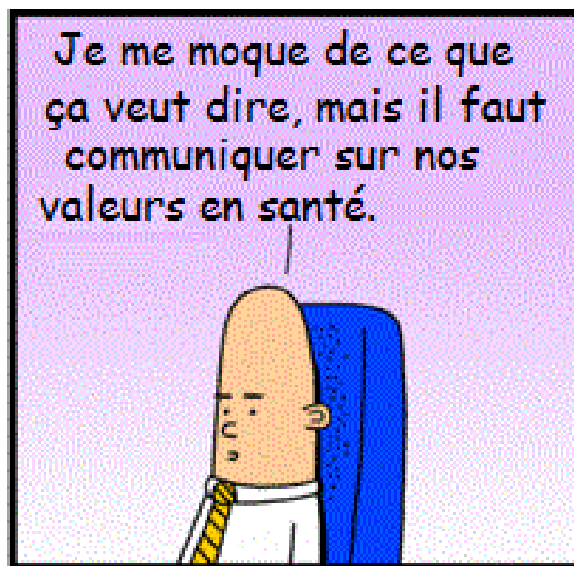
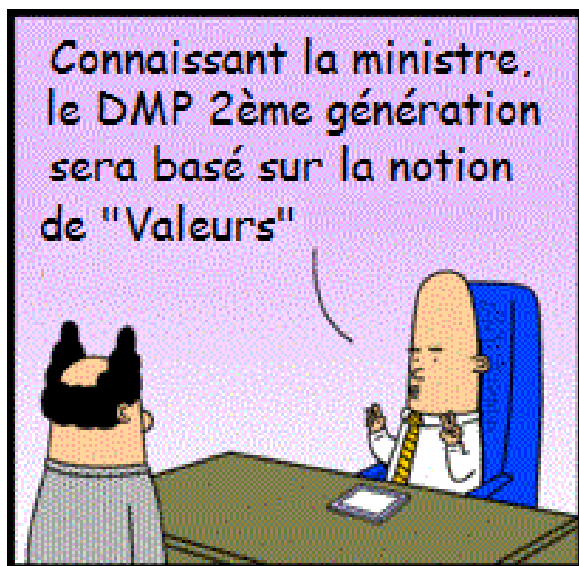


2008 - La relance du DMP



2013 - DMP 2e génération devient « Partagé »

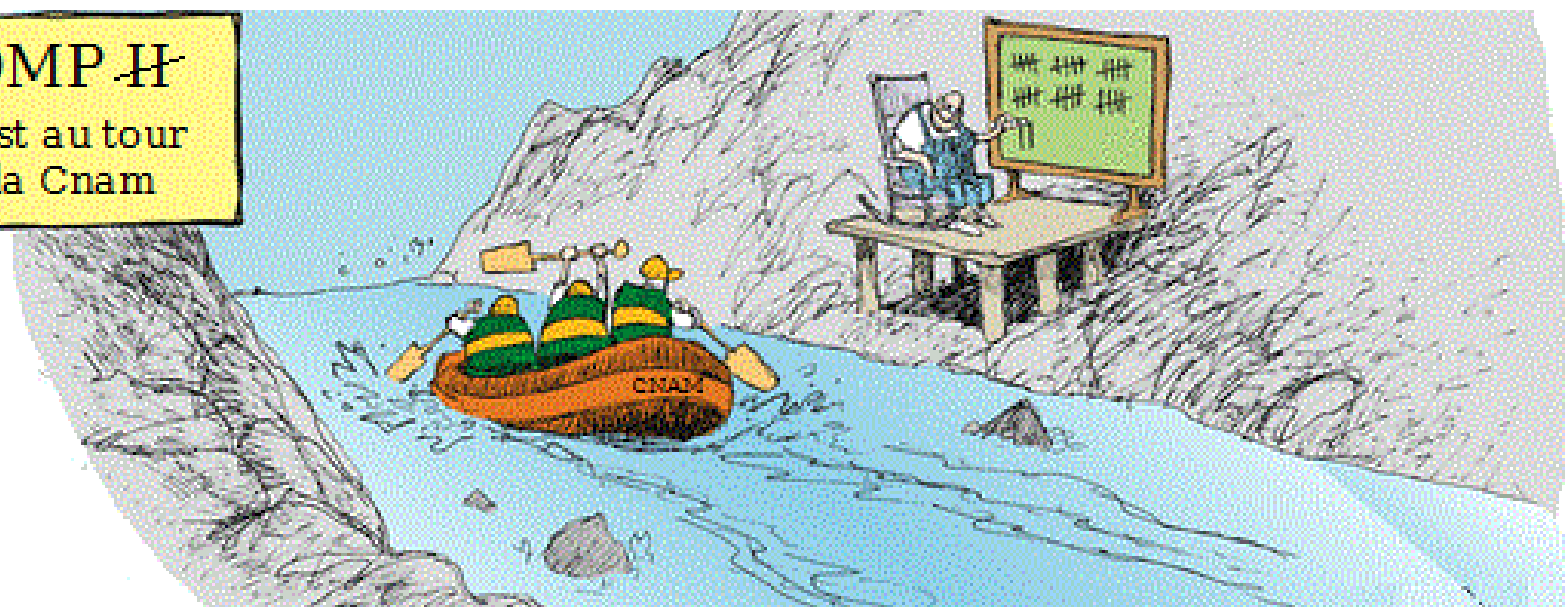
- La possibilité pour les assurés sociaux d'ouvrir directement leur DMP.



2015 - déploiement progressif expérimental sous l'égide de la CNAM

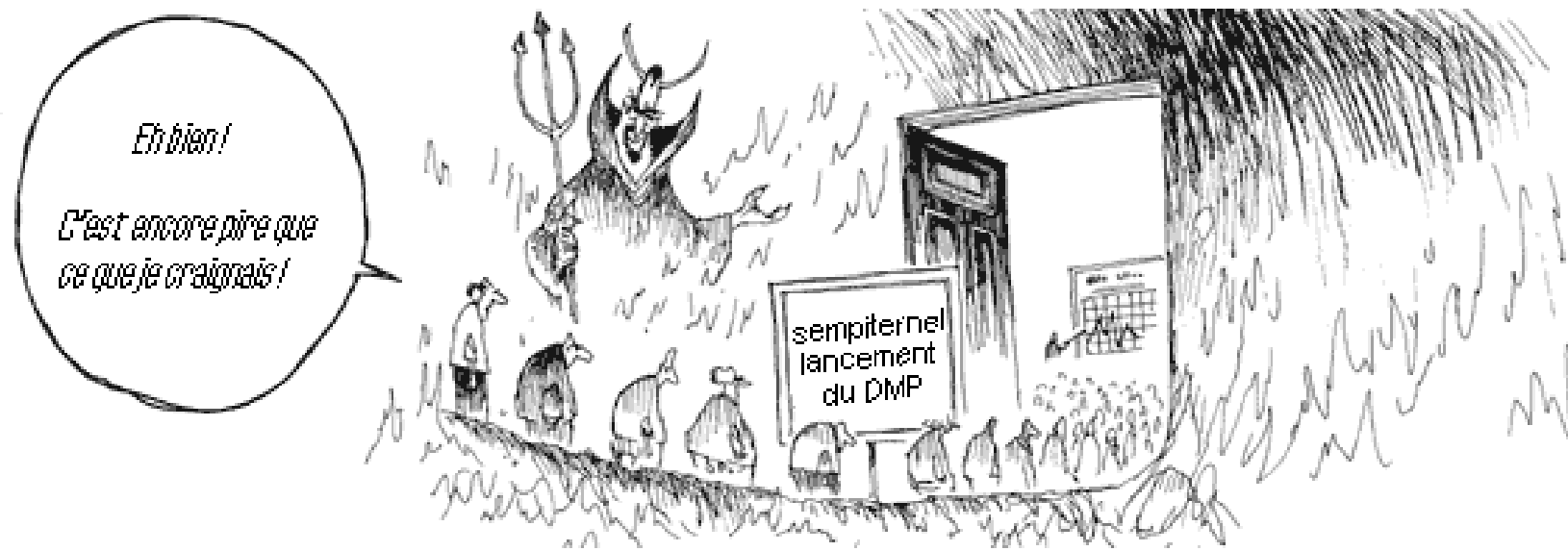
DMP H

C'est au tour
de la Cnam



2016 - 9 départements pilotes

- Un « accès optimisé des professionnels de santé aux informations nécessaires à la prise en charge du patient dans le respect des règles de confidentialité et de sécurité »



6 novembre 2018, lancement officiel
généralisation



Michel Cymes explique le DMP

Sponsorisé par



Pour une utilisation non-commerciale

Pour supprimer le branding, utilisez Freemake Premium Pack

Les explications d'Amélie



Application sur votre téléphone

Ouvrir le menu principal



Des boutons pour modifier ou ajouter des informations utiles



Continuer >

Sécurité

PATIENT PROFESSIONNEL

 **Assurance Maladie**

 VERSION ACCESSIBLE  **MON DMP**

DMP⁺ LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Patient > Créer son DMP > Je suis informé(e) de l'envoi du code

Je fais ma demande de code	Je suis informé(e) de l'envoi du code
--------------------------------------	-------------------------------------------------

VOTRE DEMANDE DE CODE A BIEN ÉTÉ PRISE EN COMPTE.

Ce service de création du DMP en ligne est disponible uniquement pour les assurés majeurs des régimes suivants :
Régime Général, Cavimac, ENIM, MGP, MNH, Solsantis, Harmonie Fonction Publique, CANSSM, LMDE.

Si vous répondez aux critères ci-dessus, votre code de création vous sera adressé par email (sous 2 heures) à l'adresse renseignée dans votre compte ameli.

 **ACCUEIL**

Pour accéder à votre Dossier Médical Partagé

Vous avez créé, ou demandé la création de votre Dossier Médical Partagé (DMP) après avoir pris connaissance de son fonctionnement et de vos droits.

À cette occasion, votre Identifiant National de Santé Calculé (INS-C) indiqué ci-dessous a été généré.

Il est utilisé exclusivement pour la conservation et l'échange de vos données de santé. Il garantit que les données conservées dans votre dossier sont bien les vôtres.

Votre Identifiant National de Santé Calculé :

Votre INS-C pourra vous être demandé par un professionnel de santé pour accéder à votre DMP en l'absence de votre carte Vitale.

Vous pouvez désormais activer votre compte internet et accéder ainsi à votre DMP.

Pour accéder à votre DMP :

- 1 Rendez-vous sur le site mon-dmp.fr et saisissez votre identifiant de connexion et votre mot de passe initial.
- 2 Lors de votre première connexion, il vous sera demandé de remplacer ce mot de passe initial par un mot de passe de votre choix que vous saisissez lors des connexions suivantes.
- 3 Vous recevrez automatiquement, à chaque connexion, un mot de passe à usage unique par courrier électronique ou SMS que vous devrez saisir.

Votre identifiant de connexion :

(à conserver précieusement)

Cet identifiant de connexion est permanent, il vous sera demandé à chaque connexion au DMP sur mon-dmp.fr

Pour toutes questions, nos conseillers sont à votre disposition au
du lundi au vendredi de 8h 30 à 17h 30.

0 810 331 133

Service 0,06 € / min
+ prix appel


Les données collectées et traitées au titre de votre dossier médical partagé sont sous la responsabilité de la Cnamts. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au directeur de l'organisme de rattachement du titulaire du DMP.

Votre mot de passe initial


(Pour votre 1^{re} connexion)

Ce mot de passe initial vous sera demandé lors de votre première connexion. Vous devrez le remplacer par un mot de passe de votre choix à utiliser lors de vos prochaines connexions.


« **JE DOIS COMMUNIQUER MES CODES POUR QUE MON MÉDECIN PUISSE SE CONNECTER À MON DMP** »

 **C'est inutile : un professionnel de santé n'a besoin que de votre carte Vitale pour se connecter à votre DMP.**
En revanche, pour y accéder, il doit être muni de sa carte CPS (carte d'identité professionnelle électronique) permettant ainsi de sécuriser et de tracer les accès au DMP.

« **LES INFORMATIONS CONTENUES DANS MON DMP SONT STOCKÉES SUR MA CARTE VITALE** »

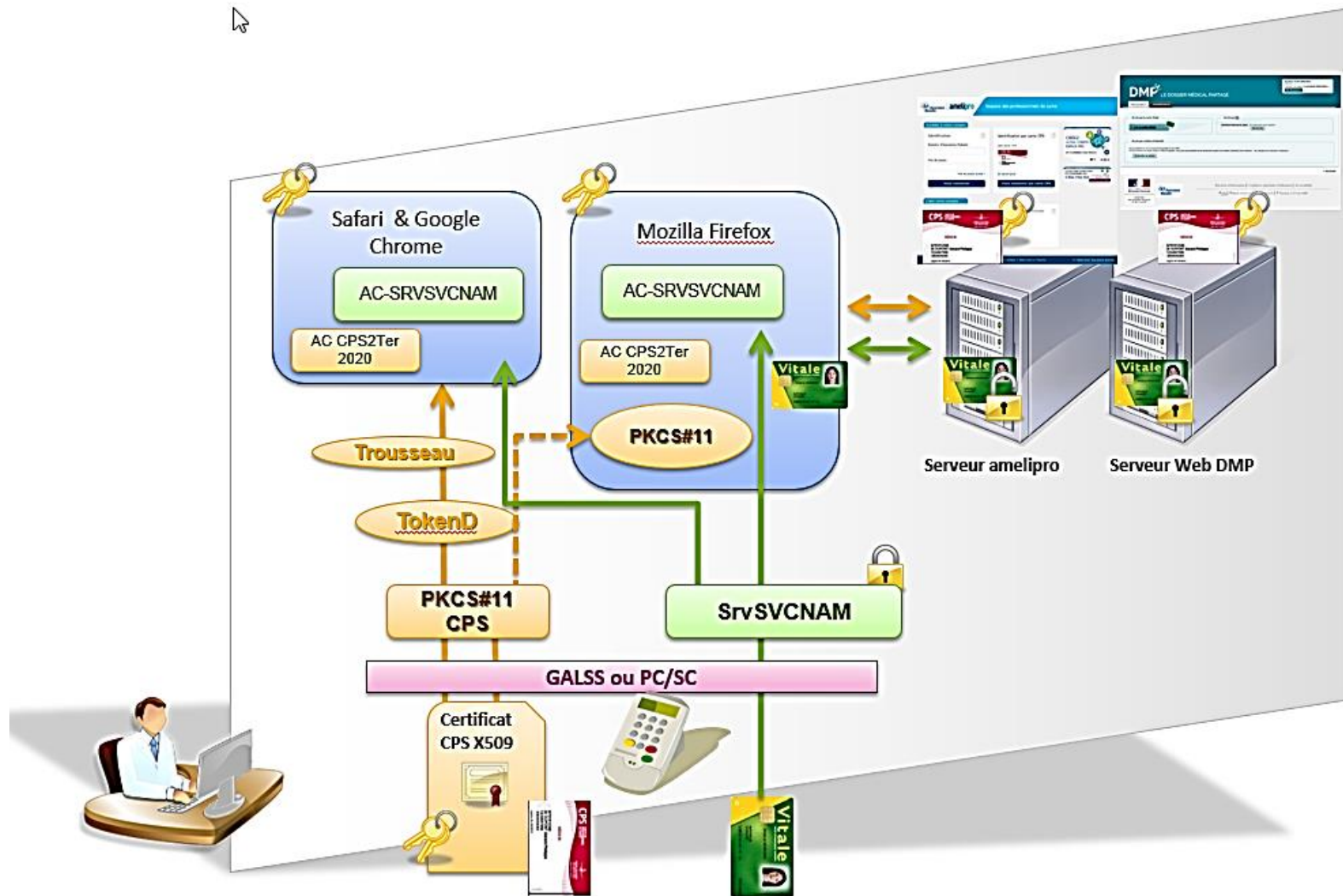
 **Votre carte Vitale ne contient aucune information médicale !** Et de fait, leur conservation sur une carte à puce ou numérique pourrait mettre en péril vos informations en cas de perte ou de vol de la carte.
Pour le DMP, votre carte Vitale ne sert qu'à vous identifier lors de sa création et permettre à vos professionnels de santé de s'assurer qu'ils se connectent au bon DMP. Les informations enregistrées sont conservées en ligne dans un espace bénéficiant d'un niveau de sécurité élevé. Les modalités d'accès et de stockage des informations sont d'ailleurs conformes aux recommandations de la Cnil en matière de sécurisation de données de santé.

« **MON MÉDECIN DU TRAVAIL NE PEUT PAS ACCÉDER À MON DMP** »

 **Votre DMP est inaccessible aux médecins du travail et aux médecins-conseils des organismes d'assurance.**
Sachez qu'ils n'ont pas le droit de vous demander à le consulter. Les laboratoires pharmaceutiques, les mutuelles, les banques, etc., ne peuvent pas non plus y accéder. Même l'Assurance Maladie n'y a pas accès. Tout a été fait pour que vous gardiez le contrôle :

- **Vous choisissez** les professionnels de santé qui peuvent le consulter ;
- **Vous êtes averti** dès qu'un document y est déposé ou qu'un professionnel de santé s'y connecte pour la 1ère fois ;
- **Vous pouvez masquer** une information médicale (elle restera visible uniquement pour le médecin traitant).

Accès sécurisé chez le professionnel de santé



Savoir qui et quand on a eu accès à votre DMP

Réseaux (1/1)/DMP

Visible : 13, Total : 12

Date	Titre	Type	Possesseur	Dernier utilise...	Dernière modification
21/11/2018	↔ Données de remboursement	Distant			21/11/2018 16:50:13
04/09/2018	↔ pds 04sept2018	Distant			04/09/2018 15:48:36
20/08/2018	↔ pds 18aout2018	Distant			20/08/2018 11:06:26
25/07/2018	↔ analyse streptocoque B	Distant			25/07/2018 02:00:00
22/07/2018	↔ pds 19 juillet 2018	Distant			22/07/2018 17:53:22
04/07/2018	↔ pds 9 juin 2018	Distant			04/07/2018 21:44:23
19/05/2018	↔ pds 19 mai 2018	Distant			19/05/2018 19:32:56
19/05/2018	↔ pds 7 avril 2018	Distant			19/05/2018 19:32:15
07/03/2018	↔ pds 5mars2018 partie 2	Distant			07/03/2018 20:10:45
07/03/2018	↔ pds 5mars2018 partie1	Distant			07/03/2018 20:10:19
04/02/2018	↔ pds 3 février 2018	Distant			04/02/2018 11:16:29
04/01/2018	↔ prise de sang 4 novembre 2017	Distant			04/01/2018 12:34:30
04/01/2018	↔ prise de sang 28décembre 2017	Distant			04/01/2018 12:34:55

Le dossier médical partagé, comment ça marche ?

Le DMP permet de stocker diverses données numériques concernant la santé du patient

AVANTAGES

Stocker toutes ses informations santé à un seul endroit

Simplifier la consultation des antécédents médicaux

Eviter les examens et prescriptions inutiles

Gagner en temps et en efficacité en cas d'urgence médicale

Difficultés pour entrer les informations

QUI PEUT...

... LE CONSULTER

- + Le patient
- + Les professionnels de santé

... L'ALIMENTER

- + Les médecins (généralistes et spécialistes)
- + Les hôpitaux
- + Les laboratoires d'analyses
- + Les infirmiers

QUELLES INFORMATIONS...

... VOUS POUVEZ Y METTRE

- + Votre groupe sanguin
- + Vos allergies éventuelles
- + Vos antécédents familiaux
- + Le port de lunettes/lentilles

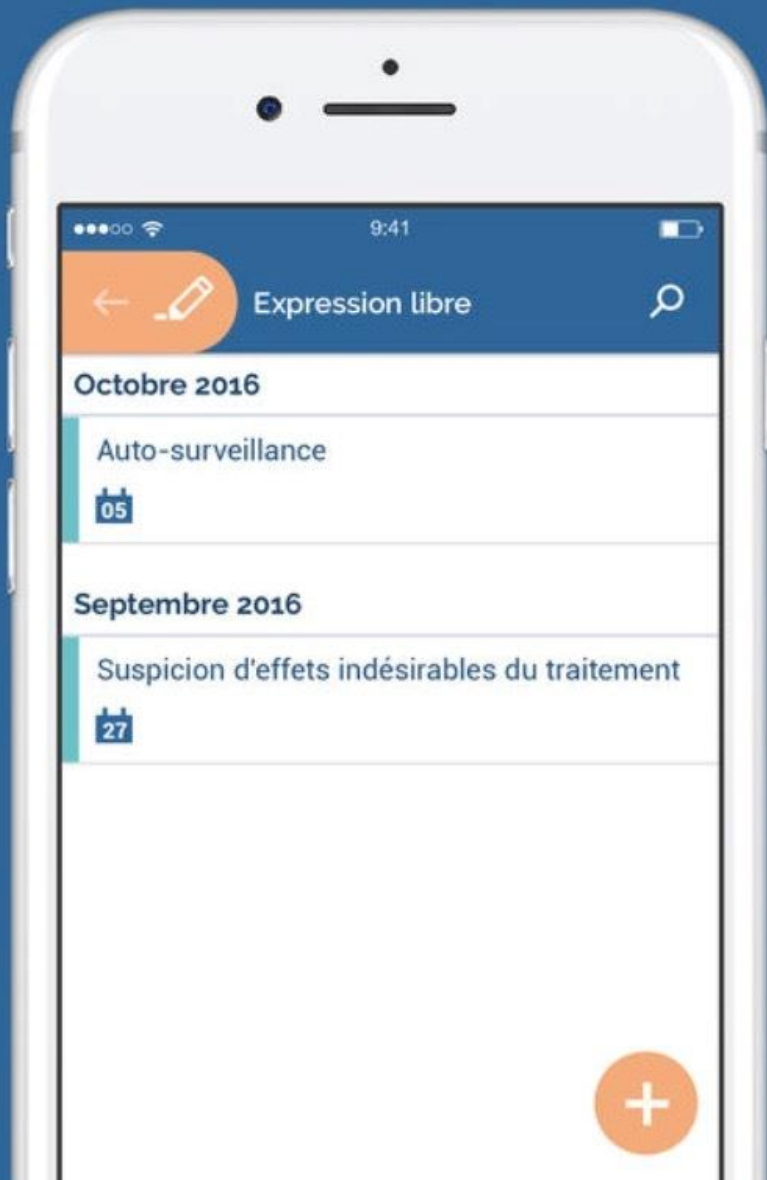
... LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ Y METTENT

- + Les pathologies et allergies éventuelles
- + Les traitements en cours et les précédentes prescriptions
- + Les comptes rendus de consultation et d'hospitalisation
- + Les résultats d'examens (radios, analyses...)
- + L'historique des remboursements Sécu

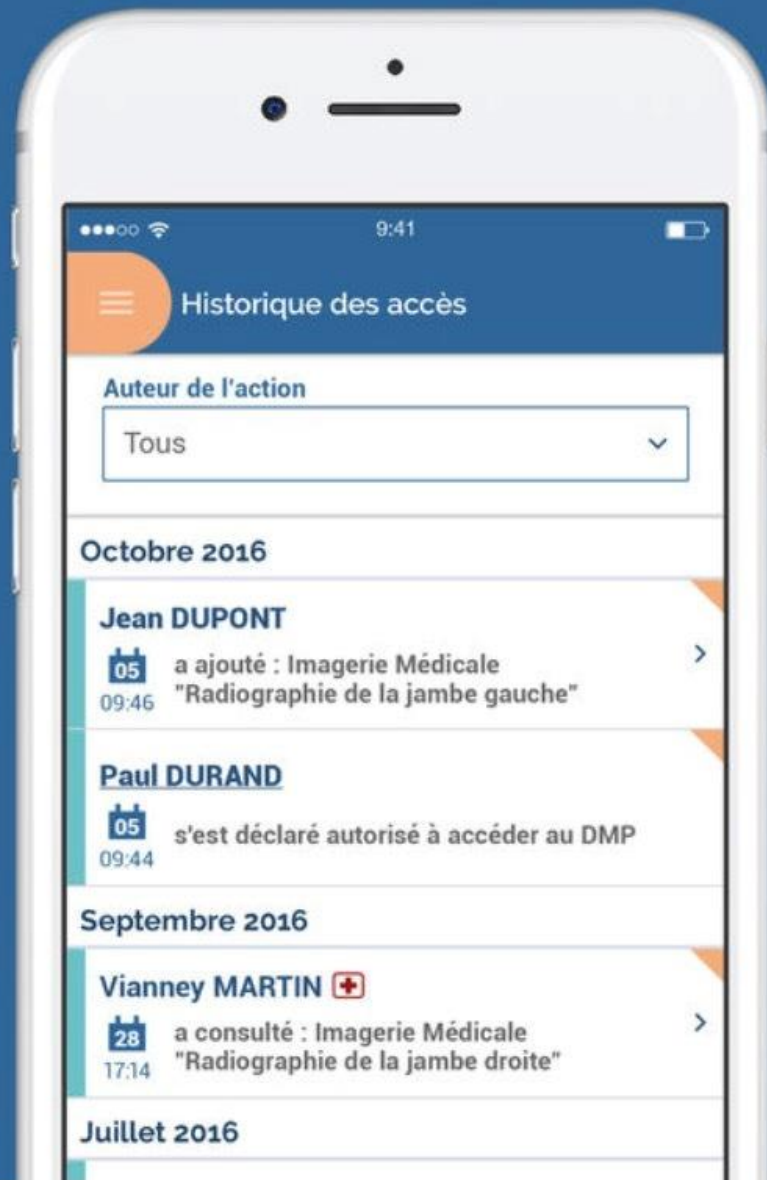
À SAVOIR

- Vous pouvez y noter le nom de votre personne de confiance
- Votre consentement est obligatoire pour créer un DMP
- Vous pouvez refuser l'accès à votre DMP (sauf à votre médecin traitant)
- Le DMP est gratuit et sécurisé
- Vous pouvez consulter l'historique des opérations et consultations

Ajoutez des informations importantes
dans votre DMP



Visualisez chaque action effectuée sur
votre DMP





Catégories de documents



Données de
remboursements



Synthèses



Comptes
rendus



Traitements
et soins



Imagerie
médicale



Biologie



Prévention



Certificats,
déclarations



Expression
libre



Tous les
documents



Documents
récents

Classer les informations



Accès aux Informations

Accès au DMP

Critères de recherche de documents du patient NOMTCONSULT00001 PrenomTCONSULT00001

Document Enveloppe de soumission Classeur

Recherche de documents dans le DMP par

Rechercher

Type de document

Date de création Du 25/08/2006 ou 25/08/2006

Nom prénom de l'auteur

Enveloppe de soumission

Classeur

cegedim

dmp dossier médical PERSONNEL

Résultat de ma recherche : 4 documents trouvés.

Date de création	Auteur	Titre	Confidentialité	Type détaillé
05/07/2006 10:31	BRUNEAU Pierre	Fiche Consultation	Masqué	CR (ou fiche) de consultation
05/07/2006 10:32	BRUNEAU Pierre	Volet médical du 05/07/2006 à 10:32:42	Non sensible	Synthèse, autre
06/07/2006 09:02	BRUNEAU Pierre	Fiche Consultation	Non sensible	CR (ou fiche) de consultation
06/07/2006 09:06	BRUNEAU Pierre	Radio pulmonaire	Non sensible	CR de radiologie/imagerie

Afficher

Consulter

Importer

Confidentialité

Quitter

Ne pas accéder à une fiche de consultation masquée par le Patient – cette fonctionnalité n'est pas encore clairement définie

Consulter le volet Médical Structuré

Consulter une fiche de consultation

Consulter une image sur le DMP

DIRECTIVES ANTICIPEES

S'il m'arrive quelque chose
et que je ne peux plus
m'exprimer, je souhaite...



Le Volet Médical de Synthèse

1. Antécédents personnels
 - ▶ médicaux
 - ▶ chirurgicaux
2. Facteurs de risques:
 - ▶ constitutionnels
 - ▶ environnementaux
3. Antécédents familiaux significatifs non nominatifs.
4. Allergies (suspectées ou confirmées)
5. Problèmes chroniques en cours
6. Traitement de fond
7. Examens complémentaires significatifs (dépistage ou surveillance)

Volet de synthèse du DMP trop chronophage, mal payé



AVENIR INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'intelligence artificielle en chiffres

La France compte :

250 équipes

de recherche
qui travaillent
sur
l'intelligence
artificielle



**270
start-up**

spécialisées
dans l'IA

**5 300
chercheurs**

dont plus
de 4 000 hors
de la région
parisienne



**1,5
milliard d'€**

c'est le
financement
annoncé par
Emmanuel
Macron, en mars
2018, pour
déployer en France
un « plan
intelligence
artificielle »

IA ET SYNTHÈSE DU DOSSIER

- L'IA permet de faire le résumé du dossier en sélectionnant ce qui est nécessaire

The screenshot displays a medical software interface with several panels. On the left, a sidebar titled 'Gestion synthèses personnelles' contains a menu with options: Synthèse, Recherche Mot, Etat de santé (highlighted), Immunité, Biométrie, Laboratoire, Diabète, and HTA. The main area is divided into three sections: 'Etat de santé', 'Traitement médicamenteux', and 'Vaccin'. The 'Etat de santé' section is further divided into 'Synthèse' and 'Antécédent'. The 'Synthèse' tab is active, showing a list of conditions and their dates. The 'Antécédent' tab is also visible. The 'Traitement médicamenteux' section shows a list of medications with checkboxes. The 'Vaccin' section shows a table of vaccinations with columns for Date, Age, and Nom du vaccin. The 'Tâche' section shows a list of tasks with columns for Date rappel and details.

Etat de santé

Synthèse | Antécédent

Diagnostic	Date
bronchite chronique obstructive	26/01/2001
ulcere gastrique	22/01/2004
Plainte-Problème de santé	
diabete de type 2	07/12/2005
hyperlipidemie	18/11/1999
hypertension	18/11/1999
hyperuricemie	16/12/2000
polyneuropathie sensitivo motrice	16/03/2004
retinopathie diabétique	28/01/2008
Antécédent médical	
algodystrophie	10/11/2003
bronchopneumonie	13/02/2006
neo prostate	18/11/1999
pyelonephrite aigue	17/12/2007

Traitement médicamenteux | Divers

C	Nom
<input checked="" type="checkbox"/>	ASAFLOW COMPR EC 168X 80MG
<input checked="" type="checkbox"/>	ATORSTATINEG COMPR 100X 10MG
<input checked="" type="checkbox"/>	BELSAR COMPR 98X 40MG
<input checked="" type="checkbox"/>	BISOPROLOL EG COMP 100 X 10 MG
<input checked="" type="checkbox"/>	FUROSEMIDE EG COMPR 100X 40MG
<input checked="" type="checkbox"/>	NOVO MIX 30 30/70 5X 3ML CART PENFILL
<input checked="" type="checkbox"/>	ZYLORIC 300 COMP 90 X 300 MG

Vaccin

Date	Age	Nom du vaccin
DIPHTERIE-TETANOS ADULTE		
08-07-05	75 An(s)	TEDIVAX PRO ADUI RAPPEL
01-09-00	70 An(s)	Tedivax proadulto 3° DOSE
29-06-99	69 An(s)	Tedivax proadulto 2° DOSE
27-05-99	69 An(s)	Tedivax proadulto 1° DOSE
GRIPPE-INFLUENZA		

Tâche

Date rappel	Details
06-07-15	Vaccination de : DI-TE ADULTE
22-11-15	Frottis de col

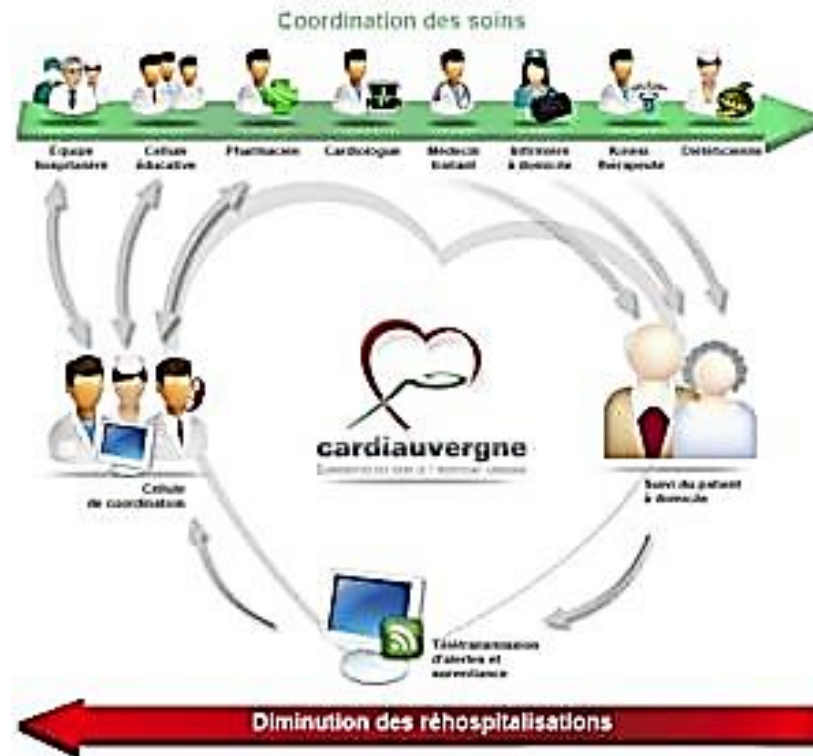
DMP facilite la consultation de pré-anesthésie

The screenshot displays a medical software interface with a patient's timeline. The patient is identified as BELMONDO JEAN PAUL, born on 11/01/1933, 81 years old, male. The interface shows a timeline from 2013 to 2016. A context menu is open, listing various medical documents and actions related to pre-anesthesia consultation.

Document OSoft
Document Favoris
Document Labo
Annoncer un séjour
Questionnaires
Commentaires
Importer
Demande Analyse F2
Ordonnance
Image
Ajouter un élément signalétique

-ARTHRO GENOU-
-CONSULTATION ANESTHÉSIE-
-ORL-
-AMYGDALECTOMIE +VG BY
-HYSTERO-FIBR-ENDOMETRECTOMIE
-SEIN
/LETTRE CONFRÈRE CONSULT DIVERS
EXAM ROBOT
HERNIE CRURALE
LETTRE JOINTE CRO
OBSERVATION EPAULE INSTABLE

DMP et suivi cardiaque



Programme Coordination Soins Ambulatoires



Ouvrir le Dossier Médical Partagé de votre enfant : LA bonne résolution de cette rentrée 2019 !



©Getty Images

La rentrée approche déjà! Une période chargée pendant laquelle vous devez penser à tout... notamment aux certificats médicaux et examens de santé de vos enfants. Cette année, pour vous faciliter la vie, pensez à ouvrir leur DMP puis à le compléter avec quelques informations essentielles. Gratuit, ce service numérique hautement sécurisé mémorise leur histoire médicale et les suivra tout au long de leur vie.

Une tribu connectée au DMP, c'est plus de sérénité !

Avec le DMP de vos enfants accessible partout et à tout moment en quelques clics depuis l'application mobile, plus besoin de s'encombrer systématiquement d'une pochette remplie d'ordonnances, de comptes rendus de consultation, d'examens de biologie, de radiologie, etc. à chaque visite médicale.

Et si vous avez égaré leur carnet de santé ou l'avez oublié chez leurs grands-parents, le DMP permettra d'accéder à de précieuses informations susceptibles de vous manquer momentanément.

Un DMP complété dès l'enfance ou la naissance, c'est l'assurance d'un meilleur suivi médical tout au long de la vie. A l'âge adulte, vos enfants pourront à leur tour assurer la continuité de leur histoire médicale en remplissant leur DMP.

Le + : la nouvelle version de l'appli DMP permet de créer plusieurs profils (enfants ou conjoint) et de sauvegarder les identifiants de connexion.

➔ Pour créer le DMP de ses enfants, rendez-vous en pharmacie, à l'accueil de votre CPAM ou chez un professionnel de santé. N'oubliez pas de vous munir de la carte Vitale sur laquelle sont rattachés vos enfants.
Plus d'informations sur dmp.fr

Jusqu'à ses 16 ans, votre enfant
devra réaliser

**20 examens de suivi médical
obligatoires.**

Les informations à retenir sont
nombreuses... Pas de panique, son
DMP mémorise pour vous son
histoire médicale !

Quelles informations ajouter dans le DMP de ses enfants?

Il est conseillé d'y glisser certaines informations clés, utiles en cas d'urgence.

Notamment :

- ➔ Le groupe sanguin ;
- ➔ Les coordonnées des personnes à prévenir en cas de problème ;
- ➔ Les résultats d'analyses et/ou de radios ;
- ➔ Une photographie des pages « pathologies au long cours », « allergies » et « antécédents familiaux » du carnet de santé, pour les avoir à tout moment à portée de main.

Leur médecin traitant pourra ajouter le volet de synthèse médicale et les spécialistes les comptes rendus de consultation.

En plus, l'Assurance Maladie verse dans le DMP l'historique des soins remboursés au cours des 24 derniers mois.

L'avis du Dr Pfersdorff, pédiatre à Strasbourg

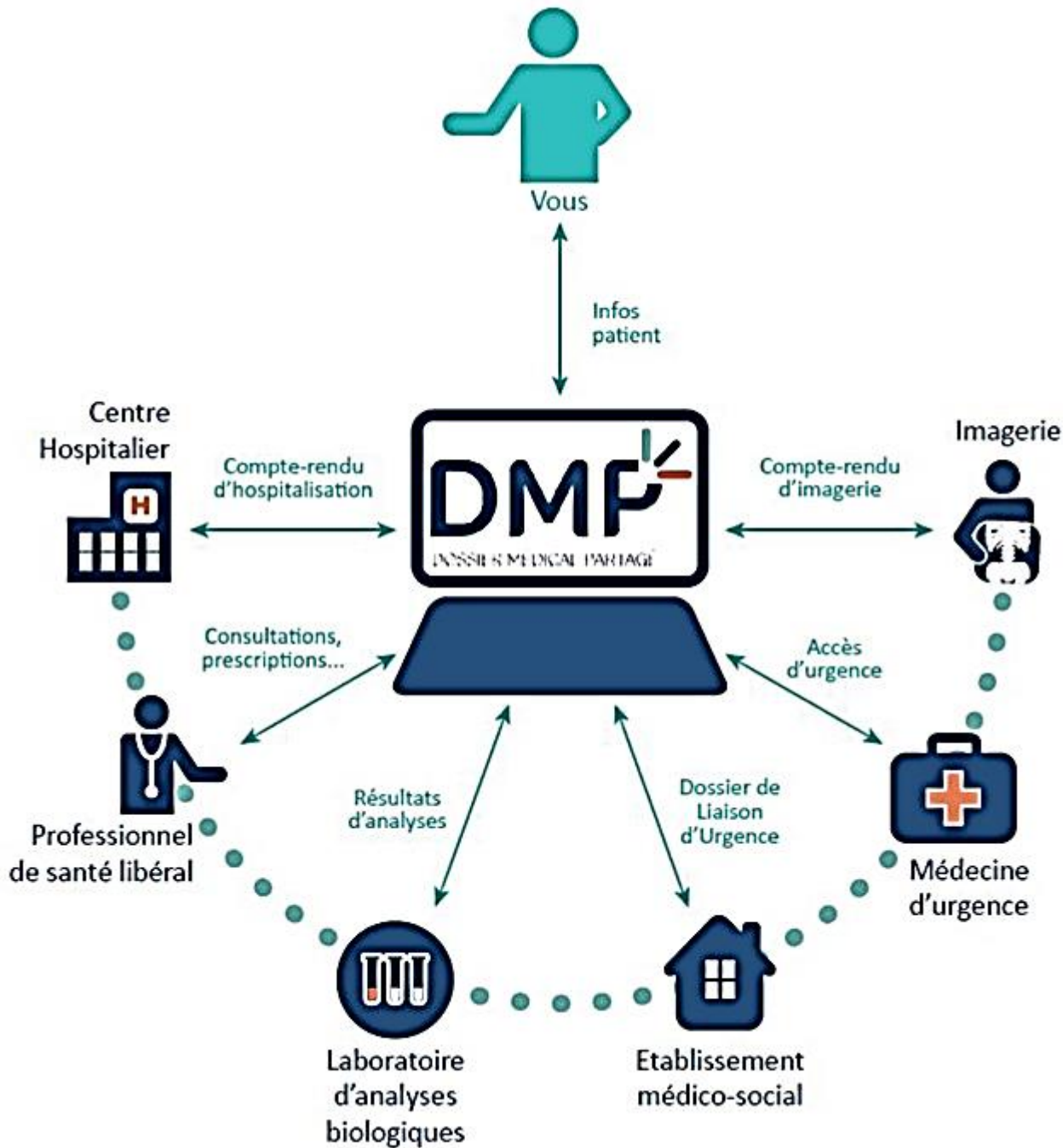
“ Le DMP est pour moi un outil attendu et tout à fait adapté à ma pratique de partage des informations essentielles, y compris dans le cadre de la télémedecine que je propose à mes patients. Nos habitudes de praticiens évoluent au bénéfice d'une meilleure prise en charge de nos patients. ”



BON À SAVOIR

Début 2020, le DMP se verra enrichi d'un carnet de vaccination ! Pratique pour ne plus oublier les rappels des vaccins de votre petite tribu !

Résumé



DMP patient aide et support

- <https://www.dmp.fr/patient/support>



DMP info service téléphone

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30



+

Pour en savoir plus
DMP Info Service

Patients

▶ N°Azur 0 810 33 00 33

PRIX D'UN APPEL LOCAL

Professionnels de santé

▶ N°Azur 0 810 33 11 33

PRIX D'UN APPEL LOCAL

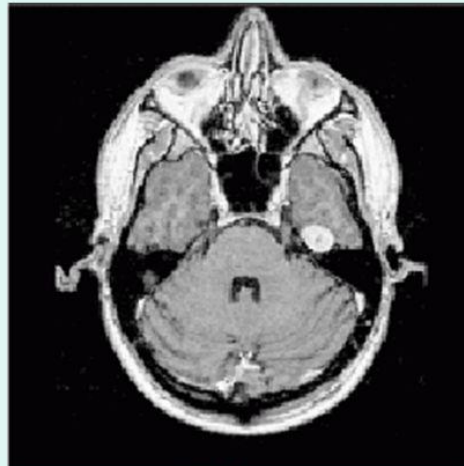
dmp.gouv.fr

Mercredi 2 décembre

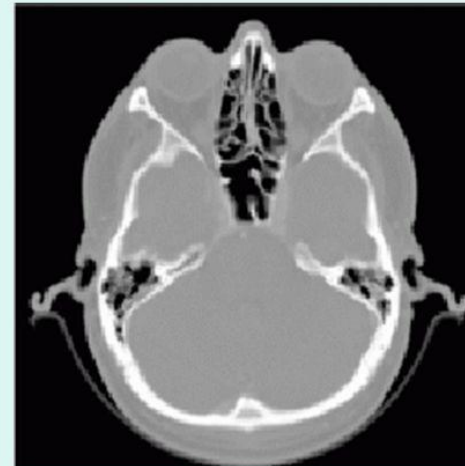
DIFFERENCE ENTRE SCANNER ET IRM

Exemples

- Comparaison d'images complémentaires



IRM



Scanner